



INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES

PROJET PHOTOVOLTAIQUE DE SAINT-GEIN : INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES

26/06/2020

SIMETHIS

1, impasse de Calonge
Parc d'Activités du Courneau
33610 Canéjan
Tel : 05 56 89 94 09
contact@simethis.fr
www.simethis.fr



Historique	Version 0 : 26/06/2020
Rédigé par	HEINRICH Fanny, DÉLAS Gaëlle
Cartographie	HEINRICH Fanny
Prospections naturalistes	Habitats / Flore : DÉLAS Gaëlle ; Faune : HEINRICH Fanny ; CAPDEVILLE YON ;
Vérifié par	CAPDEVILLE Yon

SOMMAIRE

I.	Méthodologie d'expertise	4
II.	Diagnostic écologique	5
2.1.	Flore	5
2.1.1.	Flore patrimoniale	5
2.1.2.	Flore invasive	8
2.2.	Faune	10
2.2.1.	Avifaune	10
2.2.2.	Reptiles	12
2.2.3.	Amphibiens	13
2.2.4.	Chiroptères	15
III.	Synthèse	18
IV.	Annexes	19
4.1.	Annexe n°1 : CERFA Demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées	19

I. METHODOLOGIE D'EXPERTISE

Le présent rapport consiste à compléter les inventaires écologiques, suite à la réunion de cadrage du 10 mars 2020 avec le Service Patrimoine Naturel de la DREAL Nouvelle-Aquitaine qui ont été réalisés dans le cadre d'un dépôt de dossier CNPN.

Ce compte-rendu porte ainsi sur la réalisation d'inventaires naturalistes complémentaires sur la période Mars - Juin sur les groupes suivants :

- Amphibiens,
- Reptiles,
- Oiseaux nicheurs,
- Flore patrimoniale et envahissante,
- Chiroptères.

Les passages terrains sont répertoriés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Dates de passage et objectifs des visites

Date	Type	Météo
16/03/2020	Amphibiens, rapaces nocturnes et flore vernale	Nuageux 10°C, vent faible
29/04/2020	Oiseaux nicheurs	ciel dégagé 13°C, vent nul
20/05/2020	Flore patrimoniale et envahissante	Ciel dégagé, 25°C, vent nul
20/05/2020	Oiseaux nicheurs	ciel dégagé 13°C matin puis 20°C vent nul
23/06/2020	Reptiles	Ciel dégagé, 30°C, vent nul
23/06/2020	Chiroptères	Ciel dégagé, 20°C, vent nul

II. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

2.1. Flore

2.1.1. Flore patrimoniale

Rappel : Du lotier velu, protégé régionalement avait été observé en 2013 au niveau de la friche calcaire. De plus, trois espèces patrimoniales ont été recensées à proximité de l'emprise projet (données OFSA) :

- Deux stations d'*Adenocarpus complicatus* subsp. *parvifolius* (Adénocarpe à feuilles pliées), espèce protégée en Aquitaine et considérée comme vulnérable en Aquitaine (VU);
- Du vulpin roux (*Alopecurus aequalis*), une poacée protégée régionalement;
- Du scille en ombelle (*Tractema umbellata*), espèce non réglementée à répartition atlantique, poussant en lisière de bois clairs et bosquets. L'espèce a été observée sur la zone d'étude lors des précédents inventaires.

La recherche ciblée de ces espèces réalisée en 2020 a permis l'observation d'une espèce patrimoniale à savoir, le lotier velu (*Lotus hispidus*). Une cinquantaine de pieds ont été observés au niveau de la friche calcaire, confirmant ainsi les données de 2013.



Photo 1 : Lotier velu (observée le 16/05/2020 sur site © Simethis)

Une attention particulière a été portée sur la recherche de l'adénocarpe à feuille pliées : aucune station de cette espèce n'a été observée dans l'emprise projet.

A noter que l'ancienne station signalée au sud-ouest de l'emprise projet au niveau du lieu-dit Cruspaou (donnée T. Gatelier / CD40 de juin 2014) avec 10 à 50 pieds recensés ne semble plus favorable à l'espèce. En effet, l'adénocarpe est une espèce héliophile se développant dans les fruticées, les lisières forestières, les coupes, les friches. Cette zone correspond aujourd'hui à un fourré pré-forestier dense à ronces, sureau et jeunes arbres tels que le noisetier.



Photo 2 : Fourré pré-forestier (observée le 20/05/2020 sur site © Simethis)



Carte 1 : Localisation de la flore patrimoniale observée sur le site d'étude en 2020

2.1.2. Flore invasive

Cinq espèces exotiques à caractère envahissant ont été observées sur l'emprise projet. Elles sont localisées sur la cartographie suivante.

Tableau 2 : Liste d'espèces exotiques à caractère envahissant pour l'Aquitaine présentes sur la zone d'étude

Nom latin valide (TAXREF 9.0)	Nom vernaculaire	Coefficient de rareté en Aquitaine	Hiérarchie	Effectif
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la pampa	PC	PEE avérée	Pieds ponctuels
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique	C	PEE potentielle	Pieds ponctuels et développement sur une coupe rase
<i>Pyracantha</i> spp.	Buisson ardent	AR	PEE potentielle	Pieds ponctuels
<i>Quercus rubra</i> L., 1753	Chêne rouge d'Amérique	AC	PEE potentielle	Pieds ponctuels sur l'ensemble du projet
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	C	PEE avérée	Boisement au sud du projet + pieds ponctuels



Flore exotique envahissante 2020

Projet de parc photovoltaïque
Commune de Saint-Gein (40)



Aire d'étude

Espèces exotiques à caractère invasif

Herbe de la pampa

Pyracantha

Raisin d'Amérique

Robiniers faux-acacia

Source : Google Satellite - Réalisation
Simethis

Carte 2 : Localisation des espèces exotiques à caractère envahissant

2.2. Faune

2.2.1. Avifaune

30 espèces d'oiseaux, dont 23 protégées, ont été recensées au cours des écoutes diurnes complémentaires, en période de nidification :

Les oiseaux présents au droit du site projet étaient identiques à ceux observés lors de l'étude en 2018 à savoir :

- le cortège des oiseaux de milieux ouverts (prairies, friches) : tarier pâtre, cisticole des joncs, etc. ;
- le cortège des oiseaux inféodés aux fourrés arbustifs denses : bouscarle de cetti, troglodyte mignon, fauvette à tête noire, etc.
- le cortège des oiseaux forestiers et pré-forestiers : merle noir, grive musicienne, pic épeiche, pinson des arbres, pouillot véloce, etc. ;

Par rapport aux espèces observées en 2018, **trois nouvelles espèces ont été contactées** : la rousserolle effarvate (un individu de passage) et la tourterelle des bois (espèce Vulnérable en France mais non protégée) et le rossignol philomèle, espèce commune, protégée et potentiellement nicheuse sur zone

Sur 12 espèces ayant fait l'objet du dossier CNPN, 8 espèces ont été recontactées. Le milieu reste toutefois attractif pour celles-ci.

Tableau 3 : Synthèse des espèces d'oiseaux observées sur la zone d'étude en 2020

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local		Statut biologique
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces d'oiseaux nicheurs menacés en France (UICN)	Directive Oiseaux (Annexe)	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFFs (Région Nouvelle-Aquitaine)	Rareté Régionale	Statut nicheur
Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	NT	-	Article 3	-	C	NC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	-	Article 3	-	TC	NN
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	VU	-	Article 3	-	TC	NN
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	VU	-	Article 3	-	PCL	NC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC	NN
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC	-	Article 3	-	TC	NN
Faisan de colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC	-	Espèce chassable	-	C	NP

Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	-	Article 3	-	TC	NPr
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	NT	-	Article 3	-	PCL	NN
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC	NN
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC	-	Article 3	-	TC	NN
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC	NP
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	LC	-	Article 3	-	C	NN
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LC	-	Article 3	-	C	NC
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	NT		Article 3		TC	NN
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	-	Article 3		TC	NPr
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC	-	Article 3	-	TC	NP
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	-	Article 3	-	TC	NP
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC	-	Article 3	-	C	NP
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC	NN
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	-	Article 3	-	TC	NP
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	-	Article 3	-	TC	NPr
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC	-	Article 3	-	C	NPr
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	-	Article 3	-	TC	NPr
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	LC	-	Article 3	-	PCL	NN
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	NT	-	Article 3	-	C	NC
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	VU	-	Espèce chassable	-	C	NP
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC	NN
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	-	Article 3	-	TC	NP
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	VU	-	Article 3	-	TC	NP

Légende :

En gras : les espèces à fort intérêt patrimonial : espèces d'intérêt communautaire / espèces protégées au niveau national et dont le statut de conservation est défavorable d'après la liste rouge nationale, statut "Quasi menacée", "Vulnérable", "En danger", etc.

Listes rouge des espèces menacées en France : LC: Préoccupation mineure ; NT: Quasi menacée ; Vu: Vulnérable ; EN: En danger ; CR: En danger critique ;

Rareté régionale : TR: Très rare ; R: Rare ; PCL: Peu commun ou localisé ; C: Commun ; TC: Très commun

Statut biologique : NP: Nicheur possible ; NPr : Nicheur probable ; NC : Nicheur certain ; H: Hivernant ; M: Migrateur (de passage) ; NN : Non nicheur.

2.2.2. Reptiles

Deux espèces de reptiles ont été observées sur le site. Il s'agit d'espèces déjà identifiées lors de l'étude en 2018 et faisant l'objet du CNPN.

Tableau 4 : Synthèse des espèces de reptiles observées sur la zone d'étude

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local		Périmètre projet
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau national (UICN)	Directive Habitats (Annexe)	Protection Nationale	Liste rouge des espèces menacées au niveau régional (Aquitaine)	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Fonctionnalité écologique
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	IV	Article 2 (individus/habitats)	LC	-	Habitat de reproduction/repos et corridor de déplacement
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	LC	IV	Article 2 (individus/habitats)	LC	-	Habitat de reproduction/repos et corridor de déplacement

* **Listes rouge** : LC: Préoccupation mineure / **Directive Habitats** : Annexe IV : Espèces d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte / **Protection nationale** : Article 2 : Interdiction de destruction des individus et de l'habitat d'espèce



Figure 1 : Couleuvre verte et jaune (observée le 20/05/2020 sur site © Simethis)

2.2.3. Amphibiens

Lors de l'écoute effectuée en mars, des individus de grenouille verte ont, de même qu'en 2018, été identifiés au niveau de l'étang et des mares hors emprise projet.

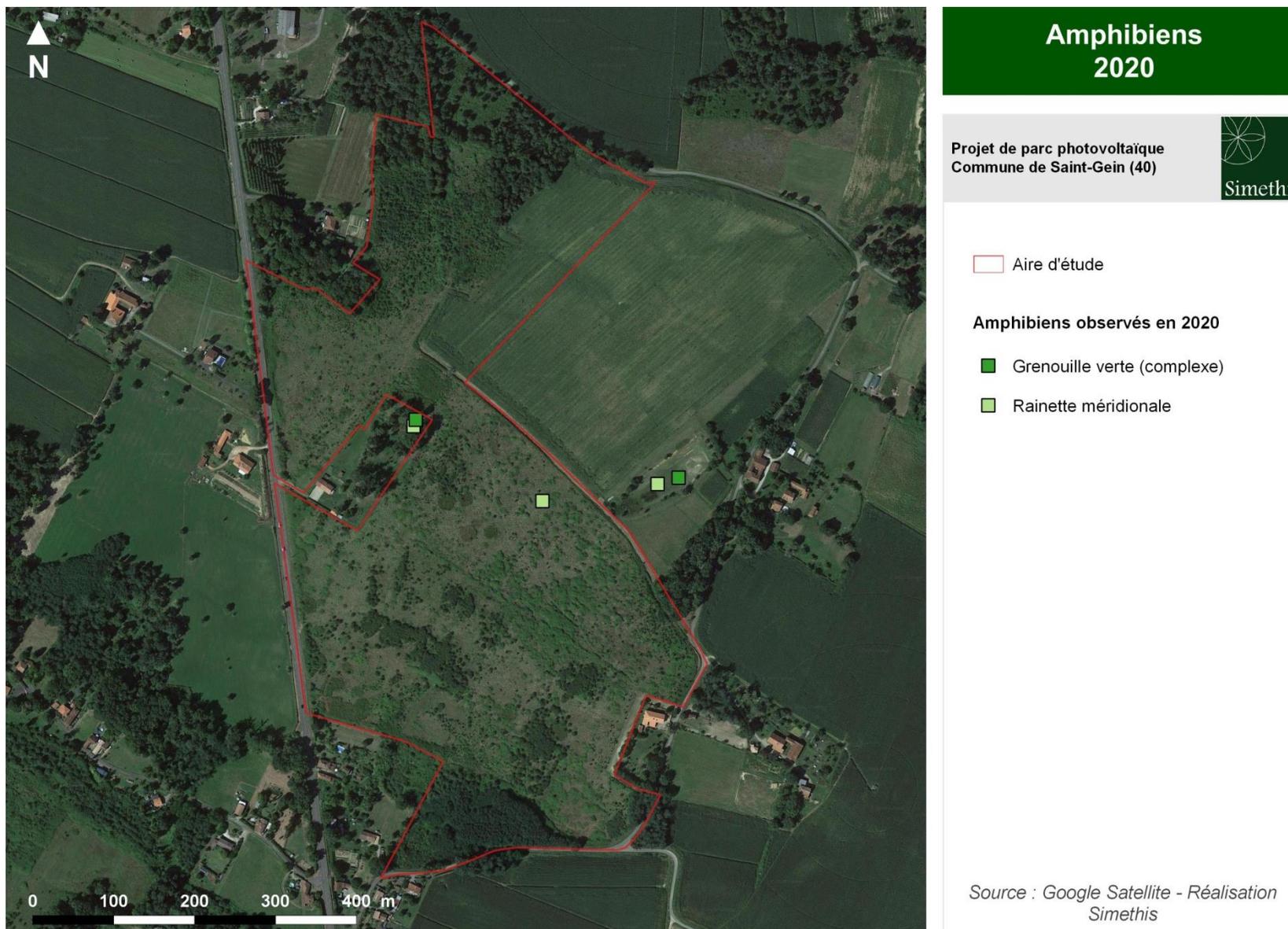
De plus, des individus de rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) y ont également été observés, avec de forts effectifs.

Enfin, un individu de rainette méridionale a été localisé au chant sur la zone d'étude : au vu de l'absence d'habitat de reproduction à ce niveau, il s'agissait probablement d'un individu en déplacement (vers l'étang notamment).

Tableau 5 : Synthèse des espèces d'amphibiens observées sur la zone d'étude en 2020

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local		Périmètre projet
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau national	Directive Habitats (Annexe)	Protection Nationale	Liste rouge des espèces menacées au niveau régional (Aquitaine)	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Fonctionnalité écologique
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	LC	IV	Article 2	VU	oui	Habitat de repos et corridor de déplacement

* **Listes rouge** : LC: Préoccupation mineure / **Directive Habitats** : Annexe IV : Espèces d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte / **Protection nationale** : Article 2 : Interdiction de destruction des individus et de l'habitat d'espèce ; Article 3 : Interdiction de destruction des individus



Carte 3 :

2.2.4. Chiroptères

Quatre points d'écoute ont été réalisés durant l'inventaire des chauves-souris. Ces points ont été situés à proximité de gîtes potentiels et de zone de chasse favorable (point d'eau).

Au moins quatre espèces ont pu être identifiées de manière avérée. Deux espèces sont potentielles et sont notés dans le groupe « indéterminé ». En effet les « sérotules », qui englobe les espèces de sérotine et de noctules, sont difficiles à interpréter en raison de leur fréquence qui sont similaires.

L'expertise révèle que les zones les plus attractives sont situées en dehors du périmètre projet, au niveau des points d'eau où les ressources alimentaires sont plus importantes. C'est également sur ces points que le nombre d'espèce est le plus élevé.



Figure 2 : Point d'eau entouré de vieux chênes en bordure du site d'étude

Au niveau des niveaux des espèces, la majorité des contacts étaient des pipistrelles communes et des pipistrelles de Kuhl. Il s'agit d'espèces communes et ubiquistes pouvant utiliser les cavités arboricoles ou les habitations comme gîte. Les chênes situés à proximité des points d'eau peuvent abriter des individus mais sont situés en dehors du périmètre du projet.

La sérotine commune, également répandue, est une espèce connue pour utiliser des gîtes estivaux liés aux bâtiments (combles, bardages, derrière les volets...). Cette espèce chasse dans des milieux naturels divers, bocages, prairies, zones humides, et délaisse les massifs forestiers trop fermés. Le groupe pour lequel il subsiste des doutes concerne la noctule de Leisler et la noctule commune. Ces deux espèces sont arboricoles durant l'été et chassent dans des milieux variés (boisements, prairies, zones en eau...).

Un individu de murin de Daubenton a été détecté au dessus d'un plan d'eau. Cette espèce apprécie des milieux en eau pour chasser et gîte dans les cavités d'arbres feuillus.

Les espèces observées sont communes ne sont pas menacées à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Etant donné qu'au regard de l'utilisation du site d'étude, les espèces soient surtout en transit le niveau d'enjeu concernant ce groupe est faible. De plus, d'un point de vu paysager, notons que la plupart des boisements favorables à l'accueil des espèces forestières se situent en dehors du périmètre d'étude. Par rapport à l'implantation du parc, aucun boisement ne sera impacté, les enjeux liés aux chiroptères sont donc faibles. Les sites de chasses les plus favorables étant conservés au niveau des points d'eau, les espèces continueront de trouver une ressource alimentaire suffisante.

Tableau 6 : Synthèse des espèces de chiroptères identifiées

Espèces		Valeur patrimoniale				Statut biologique		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau national (UICN)	Liste rouge des espèces menacées en Nouvelle-Aquitaine (UICN)	Directive Habitats (Annexe)	Protection Nationale	Type de contact / Comportement	Potentialité d'accueil	Nombre contact
						Emprise projet		
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	LC	LC	IV	article 2	Transit	Faible	1
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	NT	LC	IV	article 2	Transit +chasse	Moyen	> 20
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	LC	IV	article 2	Transit +chasse	Moyen	>10
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	NT	LC	IV	article 2	Transit	Faible	2
Groupe indéterminé								
Sérotine commune / noctule de Leisler	-	-	-	-	-	Transit	Faible	4
Sérotine commune / noctule commune	-	-	-	-	-	Transit	Faible	2

* **Listes rouge** : LC: Préoccupation mineure, NT: Quasi-menacée / **Directive Habitats** : Annexe IV : Espèces d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte / **Protection nationale** : Article 2 : Interdiction de destruction des individus et de l'habitat d'espèce ; Article 3 : Interdiction de destruction des individus



Chiroptères

Projet de parc photovoltaïque
Commune de Saint-Gein (40)



□ Aire d'étude

Espèces identifiées

- Murin de Daubenton
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Sérotine commune
- Sérotine commune/ noctule de Leisler
- Sérotine commune/ noctule commune

Comportement

- Site de chasse
- Zone de transit

Habitats

- Cours d'eau (site de chasse et transit)
- Points d'eau isolés (site de chasse)
- Zones boisées à gîtes potentiels

Source : BD Ortho - Réalisation Simethis

Carte 4 : Observations des chiroptères

III. SYNTHÈSE

Suite aux inventaires réalisés au mois de mars à juin 2020, les enjeux écologiques suivants sont à souligner :

- Enjeux habitats-naturels/flore :
 - La présence de flore protégée avec des stations de lotier velu, espèce déjà observée en 2013,
 - Présence de quatre espèces exotiques envahissantes, dont deux à fort effectif.

- Pour la faune :
 - 23 espèces d'oiseaux protégées dont une nouvelle espèce nicheuse probable par rapport à l'étude antérieure (rossignol philomèle)
 - La présence d'une espèce au sein du site du projet : la rainette méridionale (espèce et habitat protégé)
 - La présence de deux espèces de reptiles déjà observés dans les études antérieures;
 - 4 espèces de chiroptères communes, mais des potentialités d'accueil non concernées par l'implantation du parc (boisement hors emprise),

Le CERFA a été mis à jour et est présenté en annexe (ajout du Rossignol philomèle).

IV. ANNEXES

4.1. Annexe n°1 : CERFA Demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées



CERFA N° 13 614*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION
 DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE
Nom et prénom :
ou Dénomination : SARL HYDROPYRENEES
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 27 rue de Soisson
Commune : Bordeaux
Code postal : 33000
Nature des activités : Les phases d'aménagement pour la création du projet de parc photovoltaïque incluront des travaux de voiries, réseaux divers, et l'aménagement de clôture autour du parc. Une fois en opération, l'activité du site sera la production d'énergie renouvelable, le passage des techniciens de maintenance pour entretenir le site d'un point de vue technique et paysager sera annuel.
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIIS, ALTERES OU DEGRADEES	
ESPECE ANIMALES CONCERNEE Nom commun <i>Nom scientifique</i>	Description
Bouscarle de Cetti <i>Cettia cetti</i>	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 96 350 m ² – Impact résiduel modéré
Cisticole des joncs <i>Cisticola juncidis</i>	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 96 350 m ² – Impact résiduel modéré
Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i>	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 96 350 m ² – Impact résiduel faible
Bergeronnette grise <i>Motacilla alba alba</i>	Destruction d'habitats de nidification utilisables – Impact résiduel nul à négligeable
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	Destruction d'habitats de nidification utilisables – Impact résiduel nul à négligeable
Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i>	Destruction d'habitats de nidification utilisables – Impact résiduel nul à négligeable
Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>	Destruction d'habitats de nidification utilisables – Impact résiduel nul à négligeable
Hypolaïs polyglotte <i>Hippolais polyglotta</i>	Destruction d'habitats de nidification utilisables – Impact résiduel nul à négligeable
Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i>	Destruction d'habitats de nidification utilisables – Impact résiduel nul à négligeable
Rouge-gorge familier <i>Erithacus rubecula</i>	Destruction d'habitats de nidification utilisables – Impact résiduel nul à négligeable
Rouge-queue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>	Destruction d'habitats de nidification utilisables – Impact résiduel nul à négligeable
Rosignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	Destruction d'habitats de nidification utilisables – Impact résiduel nul à négligeable
Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>	Destruction d'habitats de nidification utilisables – Impact résiduel nul à négligeable

Couleuvre d'Esculape <i>Zamenis longissimus</i>	Destruction d'habitats de reproduction et d'hivernage – Impact résiduel modéré
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	Destruction d'habitats de reproduction et d'hivernage – Impact résiduel nul à négligeable
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Destruction d'habitats de reproduction et d'hivernage – Impact résiduel nul à négligeable
Rainette ibérique <i>Hyla molleri</i>	Destruction d'habitats de reproduction et d'hivernage – Impact résiduel nul à négligeable

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale, ou nationale : **Réalisation d'un projet de parc photovoltaïque sur une emprise de 13,8 Ha. Le parc représente 8.8 MWc de puissance photovoltaïque pour une durée de vie minimum de 30 ans. Outre la production locale d'énergie renouvelable ce projet a des retombées économiques positives à l'échelle communale et départementale.**

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DEGRADATION

Destruction	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Opérations de libération d'emprises (débroussaillage) avant travaux
Altération	<input type="checkbox"/>	Préciser
Dégradation	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Dégradation des habitats d'espèces aux marges des aménagements

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS		
Formation initiale en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser
Autre formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Ecologue expérimenté avec formation universitaire (Master naturaliste)
F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION		
Préciser la période : Durée des travaux (toutes phases) : 6 à 8 mois ou la date :		
G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION		
Régions administratives : Nouvelle - Aquitaine Départements : Landes Cantons : Adour Armagnac Communes : Saint-Gein		
H. EN ACCOMPANEMENTS DE LA DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE		
Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	<input type="checkbox"/>	Préciser
Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>	
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input checked="" type="checkbox"/>	
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>	
Autres mesures	<input type="checkbox"/>	

- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : (cf. dossier ci-joint).

- **Mesures d'évitement** :

- Mesures Ev-C-1 : Evitement partiel des habitats de nidification de l'avifaune patrimoniale
- Mesures Ev-C-2 : Evitement des habitats fonctionnels pour les insectes saproxylophages
- Mesures Ev-C-3 : Evitement partiel des habitats de repos et de reproduction des reptiles
- Mesures Ev-C-4 : Evitement partiel des zones humides

- **Mesures de réduction** :

- Mesure T-R-1 Suivi écologique de chantier
- Mesure T-R-2 Respect d'un cahier des charges environnemental
- Mesure T-R-3 Choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux en faveur de la faune
- Mesure T-R-4 Limitation de la destruction du couvert herbacé lors de la préparation des sols
- Mesure T-R-5 Respect d'un cahier des charges sur les zones humides comprises dans l'emprise projet
- Mesure Ex-R-1 Respect d'un cahier des charges en faveur d'un entretien extensif sous les panneaux
- Mesure Ex-R-2 Surveillance des espèces végétales exotiques à caractère envahissant
- Mesure D-R-1 Remise en état du site après exploitation

- **Mesures d'accompagnement** :

- Mesure T-A-1 Mise en place de passage à faune
- Mesure T-A-2 Création d'hibernacula pour les reptiles
- Mesure Ex-A-1 Suivis faunistiques et floristiques en phase d'exploitation

- **Mesures de compensation** :

- Mesure Ex-C – 1 Réouverture partielle des fourrés mésophiles
- Mesure Ex-C – 2 Restauration et entretien différencié des prairies et des fourrés
- Mesure Ex-C – 3 Gestion et surveillance des espèces exotiques à caractère invasif
- Mesure Ex-C – 4 Compensation du lotier velu sur l'emprise du parc photovoltaïque

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

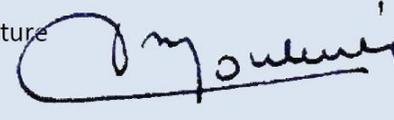
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Des suivis faune et flore seront effectués durant 30 ans à raison d'un passage par an les 5 premières années, puis tous les 3 ans les quinze années suivantes et un passage tous les 5 ans les dix dernières années. A l'issue de chaque campagne, un rapport de suivi sera transmis à la DREAL Nouvelle**

Aquitaine

Fait à BORDEAUX

Le 26/06/2020

Votre signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Goulet', written over a horizontal line.